



Commune d'Oupeye

Secrétariat communal
secretariats@oupeye.be

CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2009
Condensé des points de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Informations

- Arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province du 13 mars 2009 approuvant l'organisation par l'intercommunale d'incendie de Liège et environs d'un poste avancé sur des terrains sis sur la commune d'Oupeye, à l'abord du pont de Hermalle-Sous-Argenteau, rive gauche du canal Albert.
- Approbation par le Collège provincial de Liège en date du 19 mars 2009 du budget communal pour l'exercice 2009.
- CPAS – Commissions locales pour l'énergie – Information.
- Réponse à la question de M. Michel JEHAES sur un problème d'alignement d'arbres rue de Fexhe à Hermée.
- Réponse à la question de M. Gérard ROUFFART concernant l'utilisation de la balayeuse.
- Réponse à la question de M. Michel JEHAES sur la possibilité d'obtenir une subvention UREBA pour la part non subsidiée par Infrasports dans le cadre des travaux de rénovation du Tennis club "La Marmotte".

2. Point sur la situation de la sidérurgie dans le bassin liégeois

En présence d'un représentant de la Direction d'Arcelor-Mittal, une commission communale toutes réunies se tiendra le mardi 21 avril 2009 à 20 heures au Château d'Oupeye. Celle-ci permettra de faire le point sur la situation sidérurgique dans le bassin liégeois.

3. Aide relative aux victimes du séisme de la région des Abruzzes (Italie)

Une action de solidarité a été mise en place par la commune. Les habitants d'Oupeye sont invités à faire leurs dons via l'administration qui se charge de les centraliser. Le Conseil communal est par ailleurs invité à verser une aide exceptionnelle.

4. Règlements de police

- Création d'un passage pour piétons à l'entrée de la rue Jean-Marie Clerdin (Banque Fortis) à proximité du carrefour formé par la rue des 7 Bonniers à Haccourt.

5. Rapport de l'Echevine des Affaires humanitaires sur la mission à Gourcy en février 2009.

-

6. Milieu d'accueil de la petite enfance – Approbation des termes d'une convention de prêt à usage.

Le Conseil communal voudra bien adopter les termes d'une convention de prêt à usage sur le lot 12 du plan masse de la rue Carpay à Oupeye. Celle-ci porte sur la création d'un lieu d'accueil pour la petite enfance dont le promoteur met à disposition de la commune une maison destinée à cet effet pour une durée de 20 ans à titre gratuit.

7. Agence de développement local – Approbation du rapport annuel d'activité.

Le Conseil communal voudra bien approuver le rapport annuel d'activité de l'ADL.

8. Arrêt des termes d'une convention d'occupation à titre gratuit relative à des terrains situés à Haccourt.

Par décision du 14 avril 2009, le Collège communal a mis fin à une convention à titre précaire portant sur des terrains cadastrés section B n° 858A et 858X sis à Haccourt. Suite à la demande de l'asbl Cynorhodon de pouvoir étendre ses activités permettant pour le surplus d'accueillir des personnes éloignées du marché de l'emploi, le Conseil communal voudra bien passer avec elle une convention d'occupation à titre précaire des terrains en question qui seront affectés à du pâturage permanent de moutons, chèvres et vaches. La présente convention est consentie à titre gratuit et pour une durée indéterminée. La commune peut y mettre toutefois fin à tout moment.

9. Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Budget 2009 – Pour avis.

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	42.847,55 €
DEPENSES	42.847,55 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	8.513,56 €

10. Vérification de l'encaisse communale.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de l'encaisse communale arrêtée au montant de 19.479.701,37 €

11. CPAS – Modification budgétaire du service ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n° 1 du service ordinaire et extraordinaire du CPAS arrêté aux montants ci-après:

Service ordinaire

RECETTES	8.249.280,63 €
DEPENSES	8.249.280,63 €
SOLDE	0 €

Service extraordinaire

RECETTES	2.577.247,78 €
DEPENSES	2.277.926,00 €
SOLDE	299.321,78 €

12. Subsidés et avantages en nature

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance des décisions du Collège communal accordant les subsidés et avantages en nature ci-après:

- Scout de Hermalle, un avantage en nature estimé à un montant de 412,00 € pour du transport de matériel;
- Maison de la Laïcité, un avantage en nature (en boissons et vin blanc) estimé à 300,00 € à l'occasion de la fête laïque annuelle;
- Club cycliste "Espoir cycliste Vivgneron", un subside exceptionnel de 900 € pour l'organisation de la course du grand prix de Bourgmeister;
- Basket club Oupeye, un subside exceptionnel de 250,00 € pour l'organisation des finales de la coupe provinciale;
- Primes à la réhabilitation pour un montant total de 5.455,27 €

13. Plan "Escargot 2009" - Ratification

Par décision du 25 mars 2009, le Collège communal a adopté une proposition d'aménagement de la rue Marie Monard à Vivegnis pour un montant estimé à 202.081,19 € TVAC et sollicité la subvention régionale limitée à maximum 200.000,00 €. Celle-ci a été prise dans l'urgence considérant que le projet devait être présenté pour le 31 mars 2009 au plus tard. Le Conseil communal est invité à confirmer ladite décision du Collège communal.

14. Etude de stabilité pour le projet de construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon – Approbation d'un avenant n°1

Par décision du 22 décembre 2003, le Collège a attribué un marché ayant pour objet l'étude de stabilité pour le projet de construction d'une nouvelle école à Houtain. Le projet présenté au Fonds des Bâtiments a été refusé et mérite une étude complémentaire de manière à présenter le plus rapidement possible un nouveau projet avec l'architecte qui sera désigné. Le crédit budgétaire est insuffisant et la première modification budgétaire n'intervenant qu'en juin prochain, il est demandé au Conseil communal de bien vouloir accorder l'urgence à l'approbation d'un avenant n° 1 du marché portant sur une étude de stabilité pour un montant estimé à 21.175,00 €TVAC.

15. Acquisition d'un module de rangement pour le matériel d'athlétisme de Haccourt – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé à 4.660,00 € en vue de l'acquisition d'un module de rangement pour le matériel du club d'athlétisme de Haccourt.

16. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à mi-temps dans trois implantations scolaires

Les écoles maternelles d'Oupeye, Jules Brouwir et Jeanne Rombauts ayant atteint pendant une période de 8 demi-jours répartis sur 8 journées la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps, le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à mi-temps dans ces deux implantations scolaires.

17. Questions orales

-

18. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 26 mars 2009

-

SEANCE HUIS CLOS

19. Autorisation d'ester en justice

Par décision du 18 novembre 2008, la commission de régularisation de l'électricité et du gaz a refusé d'approuver la proposition tarifaire de TECTEO causant un préjudice financier aux communes. Il est demandé au Conseil communal d'autoriser le Collège communal à introduire une action en responsabilité civile contre le CREG par devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles.

20. Remplacement du Secrétaire communal

- pour la période du 1er au 12 avril 2009.

21. Personnel communal – Demandes de mises à la retraite

- Un agent administratif, à partir du 1er avril 2010,
- Un ouvrier, à partir du 1er février 2010.

22. Personnel communal – Mises en disponibilité

- Un ouvrier, pour la période du 24/04/2009 au 31/05/2009,
- Un agent administratif, pour la période du 10 au 20/03/2009,
- Une ouvrière, pour la période du 01/02/2009 au 31/03/2009 et du 21/04/2009 du 26/04/2009.

23. Personnel enseignant – Nominations à titre définitif

- Une maîtresse de psychomotricité.
- Une maîtresse de religion catholique.
- Une maîtresse de religion orthodoxe.
- Une maîtresse de religion protestante.
- Une institutrice primaire.
- Une institutrice primaire.
- Une institutrice primaire.

24. Personnel enseignant – Désignations temporaires – Ratification

- Désignation temporaire à raison de 12 périodes/semaine d'un instituteur primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à horaire complet d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 8 périodes/semaine d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à horaire complet d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à horaire complet d'une institutrice primaire en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation temporaire à horaire complet d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 6 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation temporaire à temps plein d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 20 périodes/semaine d'une institutrice maternelle en remplacement.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle.
- Désignation temporaire à raison de 13 périodes/semaine d'une institutrice maternelle en remplacement.

25. Personnel enseignant – Désignation à charge du Pouvoir Organisateur d'une institutrice primaire à raison de 4 périodes/semaine

- A raison de 4 périodes/semaine, d'une institutrice primaire en remplacement.

26. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle et d'un maître spécial d'éducation physique

- Une institutrice maternelle à titre définitif, pour la période du 16/02/2009 au 01/03/2009 pour raison de santé.
- Un maître spécial d'éducation physique à titre définitif, à partir du 19 janvier 2009 pour raison de santé.

27. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 26 mars 2009

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU